

Garde des enfants suite à une séparation

Par litana, le 25/10/2008 à 11:35

Bonjour, marié depuis 5 ans, ma femme à décidé de prendre son indépendance et de quitté le domicile depuis mars 2008. Elle s'est relogé à 3 km de chez nous. Nous avons 2 enfants, 11 ans et 14 ans. Je ne concois pas de ne plus voir mes enfants donc nous avons une garde alterné. Mais mon ex-femme à décidé de démenager à 30 km. Je ne veux pas voir mes enfants que le week end car elle veut les enmener avec elle. Les enfants ne veulent pas la suivre et moi impossible de ne plus vivrent avec eux. Je les aiment plus que tous. Les enfants ont ils le droit de choisir? Sachant que nous n'avons aucune faiblesse particulière en notre défaveur moi ou mon ex femme si ce n'est qu'une séparation pour incompatibilité d'humeur, la chance d'avoir les enfants est elle plus probable pour la maman ou écoute t'on le choix des enfants? Merci beaucoup de votre réponse. Cordialement Mickael